



SNUipp - FSU Somme
25 rue Riolan
80 000 AMIENS
03.22.80.80.78
snu80@snuipp.fr
<http://80.snuipp.fr>

Amiens, le 27 septembre 2013

A M. le Directeur Académique
DSDEN
14 bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : organisation des APC

Monsieur le Directeur Académique,

Nous venons par la présente vous alerter sur la mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires dans notre département.

Nous avons pu constater que les consignes données aux collègues sont parfois peu conformes aux textes réglementaires, et trop souvent accompagnées de tableaux à renseigner le plus souvent inutiles et chronophages.

Nous vous rappelons que ces activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école et en groupes restreints d'élèves, concernent trois types d'activités définies librement par les équipes enseignantes. Les heures sont également annualisées ce qui doit permettre aux équipes de moduler les créneaux sur une période.

Nous souhaitons que ces principes puissent être mis en œuvre dans toutes les écoles du département. De même, nous plaçons pour un allègement des sollicitations administratives multiples qui tournent parfois au contrôle tatillon comme c'est le cas pour les 108 heures. Il n'est pas possible que les enseignants passent plus de temps à rendre compte qu'à agir pour la réussite de leurs élèves.

Le ministre a lancé un appel à la confiance mutuelle. Il faut pouvoir le rendre concret dans notre département. C'est pourquoi nous sollicitons une audience pour avancer sur ces sujets et permettre à nos collègues de travailler plus sereinement à la réussite de leurs élèves.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

Stéphane Magnier
Co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU Somme